

Refus de naturalisation suite condamnation

Par jiji1983, le 11/03/2010 à 17:05

Bonjour,

Ma demande de naturalisation viens de mettre refusé le 11/03/2010 pour condamnation à 6 mois de sursis et 2 ans de mise à l'épreuve prononcé le 06/03/2008.

Est-il nécéssaire de faire une demande de recours?

Au bout de combien de temps mon casier judiciaire s'effacera?

Quand puis-je faire une nouvelle demande de naturalisation?

Merci de votre réponse cdt

Par Samy76, le 27/04/2010 à 14:28

Bonjour

Je vous conseil d'aller jeter un œil sur votre B2 à la fin de votre mise à l'épreuve.

Quant à votre condamnation, le quantum de la peine prononcé est en dessous de ce que prévoit le code de procédure civil pour refuser une naturalisation et je vous conseil de faire un recours. (il y a des personnes qui ont été condamnés à des peines plus lourdes et qu'ils ont obtenu, pourquoi ? Je ne sais pas !)

Voici d'autres réponses : http://www.legavox.fr/forum/etrangers/refus-naturalisation-suite-condamnation 11024 1.htm